



Valeur juridique d'un courrier recommandé remis en main propre

Par **bea**, le 27/11/2010 à 15:40

Bonjour,
J aimerais savoir si les lettres recommandées remise en main propre contre récépissé a la même valeur juridique qu'un LRAR de la poste ?
cdt

Par **Clara**, le 27/11/2010 à 16:10

Ca depend pour quoi

Par **bea**, le 27/11/2010 à 16:13

bonjour
c'est en réponse à un locataire qui ma signifie un préavis de départ avec une mauvaise date de départ, je lui ai répondu en lrar remise en main propre lui signifiant la bonne date de fin de préavis.
cdt

Par **Marion2**, le 27/11/2010 à 16:27

Avez-vous remis cette lettre contre émargement ? C'est-à-dire faire signer et dater le double de ce courrier à votre locataire. Double qui vous revient.

Si c'est le cas, ce courrier remis contre émargement a la même valeur qu'une lettre recommandée AR.

Par **bea**, le **27/11/2010 à 16:28**

oui oui je lui ai fait signer le courrier + un récépissé.
Donc ca a la même valeur .. merci beaucoup pour votre reponse

Par **Marion2**, le **27/11/2010 à 16:31**

[citation]oui oui je lui ai fait signer le courrier[/citation]

C'est [fluo]le double du courrier[/fluo]vous revenant que le locataire doit SIGNER ET DATER.

Par **mimi493**, le **27/11/2010 à 17:23**

Le locataire décide seul de la date à laquelle il part.
Votre courrier n'a aucune valeur.